



- > Assurance pro
- > Qui sommes-nous ?
- > Nos conseils
- > Assurances MMA
- > Assistance et sinistre
- > Une question ?

[Espace Client](#)

- > Découvrez le nouvel accès
- > Mot de passe oublié

> Conseils PRO

Les conseils Zéroblabla

Toutes les réponses 100% utiles à votre quotidien

MES PROCHES & MOI

MON VÉHICULE

MA SANTÉ

MON ARGENT

MA VIE PRATIQUE

MON LOGEMENT

MA VIE ACTIVE

ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

TOUS LES CONTENUS

[Code de la route](#) | [Permis de conduire](#) | [Auto Moto](#) | [Autres véhicules](#) | [Prévention routière](#) | [Changer de voiture](#)

Zéroblabla | Mon véhicule | Prévention routière

Publié le 04/01/2018, mis à jour le 18/11/2020

Quels sont les points vérifiés lors du contrôle technique ?

133 points sont obligatoirement vérifiés pendant le contrôle technique d'un véhicule. Si des défaillances sont détectées, elles sont notées dans le rapport et certaines d'entre elles, majeures ou critiques, donnent lieu à une contre-visite.
Explications ...

133 points passés au crible du contrôle technique

Le **contrôle technique est un examen visuel**, assorti de mesures comme le banc de freinage et l'analyseur de gaz. Il dure environ 45 minutes. Aucun démontage n'est effectué.

Il porte sur 133 points susceptibles d'engendrer jusqu'à 610 défaillances, et regroupés en 9 fonctions mécaniques :

- 1 Identification.
- 2 Équipement de freinage.
- 3 Direction.
- 4 Visibilité (pare-brise, rétroviseurs...).
- 5 Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques.
- 6 Essieux, roues, suspension.
- 7 Châssis et accessoires du châssis.
- 8 Autre matériel.
- 9 Nuisances.

1- Identification du véhicule : points de contrôle technique et défaillances pouvant être notées

POINTS DE CONTRÔLE TECHNIQUE	DÉFAILLANCES MINEURES N'entraînant pas de contre-visite	DÉFAILLANCES MAJEURES Entraînant une contre-visite
Plaque d'immatriculation		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de plaque. - Mauvaise fixation de la plaque. - Plaque détériorée.
Plaque constructeur	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de plaque. - Plaque illisible ou non accessible. - Plaque non conforme. 	
État de présentation du véhicule		<ul style="list-style-type: none"> - État incompatible avec le contrôle technique (panne, chargement, capot bloqué). - Énergie non concordante. - Modification non autorisée.

2- Équipement de freinage : points de contrôle technique et défaillances pouvant être notées